



**Vous êtes professionnel,
le CHU de Nantes
vous accompagne dans
votre recherche de logement**

Logement social, intermédiaire ou libre
Acquisition d'un logement
Résidence hôtelière



Accès au logement social

Critères d'éligibilité :

- Nationalité française ou titre de séjour en cours de validité.
- Ne pas dépasser les plafonds réglementaires pour certaines offres.

Démarches :

- En ligne sur www.demandelogement44.fr
- Auprès des bailleurs sociaux.
- A La Maison de l'Habitant (ADIL) :
12 rue du Président Edouard Herriot 44000 Nantes.

Le service social du personnel du CHU de Nantes peut vous conseiller, vous orienter et appuyer votre demande.

Jeunes actifs ou étudiants

- Les professionnels de moins de 30 ans peuvent prendre contact avec le CLLAJ Passerelle : lieu ressource pour la recherche d'un logement.
Réunion d'information sur inscription :
Tél. 02.40.69.61.72. / www.edit-nantes.fr
- Accès à la plateforme de logements STUDAPART :
www.chu-nantes.studapart.com

Studapart peut se porter garant dans certaines conditions.

Accès à des offres de logements pour l'acquisition ou la location

Nos partenaires, CDC Habitat et le CIF, mettent à disposition des salariés du CHU de Nantes une offre de logements en avant-première.

Accès aux annonces sur le portail RH (depuis l'espace professionnel du site intranet ou internet du CHU) ou sur les sites www.cdc-habitat.fr/chu-nantes ou <http://www.groupecif.com>.

Possibilité de créer des alertes et priorité donnée aux salariés du CHU.

Accès à des résidences hôtelières

Notre partenaire CAP WEST propose des appartements meublés du studio au T5 pour quelques nuits ou plusieurs mois. Un tarif préférentiel est appliqué pour les salariés du CHU de Nantes.

Les informations sur : www.capwestresidence.fr

Accompagnement d'un projet immobilier

Nos partenaires, le Crédit social des Fonctionnaires ou la Banque Coopérative de la Fonction Publique (CASDEN), vous accompagne dans le cadre de votre projet immobilier (achat, location accession, bail réel solidaire, assurance de prêt...).

Retrouvez les informations sur les sites : www.csf.fr et www.casden.fr

Contacts au CHU :

Service social du personnel :

Passage Kerneis, 44000 NANTES

Tél. 02 40 08 71 88

bp-service-social-du-personnel@chu-nantes.fr

Pour rappel, le CHU de Nantes :

- Ne possède pas de logement mais a établi des partenariats avec des bailleurs sociaux, ce qui permet des démarches parfois facilitées dans un contexte logement tendu sur le département,
- N'interfère pas dans la commission d'attribution des logements sociaux.